



**Réunion du 3 septembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le trois septembre à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 27/08/2024

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, KURAST Xavier, LAFAYE Jérôme / **formant la majorité des membres en exercice.**

Excusés : Sébastien GUIGNARD (a donné procuration à Xavier KURAST)

M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°40/2024

**Maintien des tarifs de la garderie périscolaire « Les Oursons » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE de maintenir** les tarifs de l'accueil périscolaire « Les Oursons » de la façon suivante :

	Matinées	Après Midi
Enfants de Chazemais	2,35 euros	3,00 euros
Enfants de Audes et St Désiré	3,50 euros	4,15 euros

Les tarifs sont forfaitaires par séance, quelle que soit la durée de fréquentation.

**DÉCIDE** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025.

**AUTORISE** le Maire à facturer et encaisser le paiement des gardes à l'article 7066.

**ADOpte à l'unanimité** la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.  
CHAZEMAIS, le 16 septembre 2024  
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

